

RAPPORT DE MISSION.

Le Conseil de l'Union Interparlementaire a décidé au cours de sa 133^{ème} Session en Octobre 1983, d'organiser une Conférence sur l'Environnement à Nairobi, du 26 Novembre au 1^{er} Décembre 1984, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

L'objet de cette conférence était de compléter les connaissances des parlementaires sur un certain nombre de grands problèmes liés à l'environnement, qui revêtent une importance mondiale.

Notre délégation à cette conférence était composée de:

- Monsieur NTUYENABO Fidèle, Vice-Président du Conseil National de Développement; Chef de la Délégation,
- Docteur MUSAFILI T. déphonse, Député au Conseil National de Développement; Membre de la Délégation.

La Conférence avait à son ordre du jour les points suivants:

- 1^o Election du Président et du Vice-Président de la Conférence
- 2^o Adoption du Règlement d'ordre intérieur (R.I.)
- 3^o Nomination du Comité de Rédaction
- 4^o Les modifications intervenues dans l'environnement mondial au cours de sa dernière décennie et leurs effets sur des mesures à adopter.
- 5^o Problèmes mondiaux relatifs à l'environnement, l'atmosphère et les océans.
- 6^o Problèmes mondiaux posés par la gestion des ressources foncières: la désertification, la déforestation et les pertes en sol.
- 7^o Les problèmes de l'environnement à l'échelle mondiale, la préservation des espèces et la diversité génétique.
- 8^o Mettre en valeur sans détruire
- 9^o Législation et mesure d'encouragement relatives à la protection de l'environnement.

10° - Examen et adoption des recommandations.

II. RAPPORTEURS.

La Conférence a été animée par six rapporteurs choisis pour leur compétence en matière de l'environnement ; il s'agit de :

- 1 - Martin W. HOLDGATE, a obtenu en 1955 son Doctorat en Biologie à l'Université de Cambridge en Grande Bretagne. Entre 1956 et 1980 il est tour à tour Conférencier à l'Université, Chef du Département de Biologie de la British Antarctic Survey et Directeur Adjoint de la United Kingdom Nature Conservancy. En 1970, il devient le premier Directeur de l'Unité Centrale sur la pollution de l'environnement dont le but est de coordonner les activités de la Grande Bretagne dans ce domaine. M. HOLDGATE était à la tête de la délégation de Stockholom sur l'environnement en 1972 et a participé activement au travail du P.N.U.E. en présidant notamment, la 11^{ème} Session de son Conseil d'Administration. Depuis 1976, M. HOLDGATE est Directeur des Etudes Scientifiques principal au Ministère des Transports.
- 2 - YURI IZRAEL, né en 1930 à Tashkent, en URSS. Yuri Izrael est diplômé de l'Université d'Etat d'Asie Centrale en Géophysique. Eminent homme de science, il reçoit en 1981 le Prix d'Etat pour la protection de l'environnement et en Janvier 1984, la Médaille d'Or de l'Académie des Sciences Sukachev pour ses travaux de recherche en écologie. YURI IZRAEL est actuellement premier Vice-Président de l'Organisation Météorologique Mondiale, président du Comité d'Etat d'hydro-météologie et de surveillance de l'environnement, membre du Soviet Suprême de l'URSS, Vice-Président du groupe parlementaire d'Union Soviétique et directeur du Laboratoire de l'environnement naturel et de surveillance du climat.
- 3 - Raymond F. DASMANN, né à San Fransisco, aux U.S.A. Raymond DASMANN est professeur de Science de l'environnement à l'Université de Californie. Il est actuellement consultant auprès de l'Union Interparlementaire pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN), dont il a été l'écologiste principal de 1970 à 1977, ancien Président de la Wildlife Society, il est membre du Conseil d'Administration de Friends of the Earth et de Ecological Society of America.

Raymond Desmann a reçu, entre autres, la médaille Léopold et le prix de la Wildlife Society en 1979. Enfin, il est l'auteur de nombreux livres et exposés sur les questions d'environnement et de développement. La cinquième édition du livre: "Environmental Conservation" a été publiée cette année.

4 - Paulo Affonso Leme Machado, licencié de la Faculté de Droit de l'Université de Campinas (Brésil) et Maître en Sciences de l'environnement de l'Université de Strasbourg (France). Professeur à l'Université d'Etat de Mesquita Filho de Rio Carlo à Sao Paulo, M. Machado est également membre du Cabinet de l'Avocat Général d'Etat de Sao Paulo au Brésil et **Président de la Société brésilienne pour le droit de l'environnement** au Brésil de nombreuses publications en la matière par des revues spécialisées.

5 - MOHAMED EL KASSAS, en 1950 Mohamed El Kassas est diplômé, Docteur en Ecologie Végétale de l'Université de Cambridge (R.U.). Il a été l'un des premiers à éveiller la conscience internationale au problème de la désertification; en outre il a joué un rôle important dans ¹e programme de recherche sur les terres arides de l'UNESCO et dans la formation des bases scientifiques de la Conférence des Nations Unies sur la désertification en 1977. M.KASSAS a consacré plus de 35 années à la recherche sur la vie des plantes dans les déserts d'Egypte, du Soudan et du Moyen Orient, Professeur de Botanique appliquée à l'Université du Caire, il est également membre du Parlement Egyptien, président de l'Union Interparlementaire pour la Conservation de la Nature et de ses ressources et Conseiller principal au PNUE. Mohamed el Kassas s'est vu décerner entre autres, le Prix de l'environnement des Nations Unies et la Médaille d'Or d'Alesco en 1978. Enfin M.El Kassas est l'auteur de nombreux documents sur les déserts d'Egypte et du Soudan et sur les conséquences des projets de développement sur l'environnement.

6 - Thanat KHOMAN (né en 1914) docteur en droit, a embrassé la carrière diplomatique après des études supérieures de droit et de sciences politiques en France. Cette carrière l'a amené notamment à être ambassadeur de Thaïlande auprès des Nations Unies et auprès des Etats Unis dans les années 50. De retour en Thaïlande, il a été de 1959 à 1971 Ministre des Affaires Etrangères, de 1979 à 1983 membre du Parlement et adjoint du premier ministre.

M. KHOMAN est actuellement président du Conseil d'Administration du Asian Institute of Technology et s'est vu conféré de nombreux titres universitaires honorifiques tant en Thaïlande qu'à l'étranger. Il est en outre, président de plusieurs oeuvres de bienfaisance.

Ces grandes figures du monde scientifique mais qui comptent aussi parmi eux de grands hommes politiques se sont relayés à la tribune du PNUE pour inculquer les premiers rudiments de l'écologie aux parlementaires venus de tous les horizons.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il me plaît de donner un bref aperçu sur le PNUE pour rendre plus aisée la compréhension du pourquoi et du comment depuis un certain temps le monde entier est mis en émoi par la pollution et quelles sont les dispositions qui sont prises pour enrayer ce fléau lancinant.

III. LE PNUE ET LA CONFERENCE DE STOCKHOLM

Le Programme des Nations Unies sur l'Environnement est le couronnement des efforts de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 qui, ayant examiné la nécessité d'adopter une conception commune et des principes communs qui inspireront et guideront les efforts des peuples du monde en vue de préserver et d'améliorer l'environnement a proclamé beaucoup de choses importantes dont je me permets de Vous livrer ci-après les premiers linéaments.

§. L'homme est à la fois créature et créateur de son environnement qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spirituel. Dans la longue et laborieuse évolution de la race humaine sur la terre, le moment est venu où grâce au progrès toujours plus rapide de la science et de la technique l'homme a acquis le pouvoir de transformer son environnement d'innombrables manières et à une échelle sans précédent. Les deux éléments de son environnement, l'élément naturel et celui qu'il a lui-même créé, sont indispensables à son bien-être et à la pleine jouissance de ses droits fondamentaux, y compris le droit de la vie même.

La protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier; elle correspond au voeu ardent des peuples du monde entier, et constitue un devoir pour tous les gouvernements.

.../...

L'homme doit constamment faire le point de son expérience et continuer à découvrir, à inventer, à créer et à avancer. Aujourd'hui ce pouvoir qu'a l'homme de transformer le milieu dans lequel il vit, s'il est utilisé avec discernement peut apporter à tous les peuples les bienfaits du développement et la possibilité d'améliorer la qualité de la vie. Utilisé abusivement ou inconsidérément, ce pouvoir peut causer un mal incalculable aux êtres humains et à l'environnement. Les exemples de dommages, de destruction et de dévastation provoqués par l'homme sont multiples sous nos yeux en de nombreuses régions du globe: on constate des niveaux **dangereux** de pollution de l'eau, de l'air, de la terre et des êtres vivants; des perturbations profondes et regrettables de l'équilibre écologique de la biosphère; la destruction et l'équipement et l'épuisement de ressources irremplaçables; enfin, de graves déficiences qui sont dangereuses pour la santé physique, mentale et sociale de l'homme dans l'environnement qu'il crée et en particulier dans ce milieu de vie et de travail. Dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement. Des millions d'hommes continuent à vivre bien au dessous des niveaux les plus bas, compatibles avec une vie humaine décente, privés du nécessaire en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, le logement, l'éducation, la santé, l'hygiène. En conséquence, les pays en voie de développement, en tenant compte de leurs priorités et de la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement. Dans les pays industrialisés, les problèmes de l'environnement sont généralement liés à l'industrialisation et au développement des techniques. Dans le même but, les pays industrialisés doivent s'efforcer de réduire l'écart entre eux et les pays en voie de développement.

L'augmentation naturelle de la population pose sans cesse de nouveaux problèmes pour la préservation de l'environnement et il faudrait adopter selon que de besoin, des politiques et des mesures appropriées pour régler ces problèmes. Les hommes sont ce qu'il y a de précieux au monde. C'est le peuple qui anime le progrès social et crée la richesse de la société, qui développe la science et la technique et par son dur travail transforme sans cesse l'environnement. Avec le progrès social et l'évolution de la production, de la science et de la technique, l'aptitude de l'homme à améliorer son environnement se renforce chaque jour.

Nous sommes au moment de l'histoire où nous devons orienter nos actions dans le monde entier en **songeant** davantage à leurs répercussions sur l'environnement. Nous pouvons par ignorance, ou par négligence causer des dommages considérables et inévitables à l'environnement terrestre dont dépendent notre vie et notre bien-être.

En revanche, en approfondissant nos connaissances et en agissant plus sagement nous pouvons assurer, à nous-mêmes et à notre postérité, des conditions de vie meilleures dans un environnement mieux adapté aux besoins et aux aspirations de l'humanité. Il existe des larges perspectives pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et la création d'une vie heureuse.

Il faut de l'enthousiasme, mais aussi du sang-froid, des efforts intenses, mais aussi une action ordonnée. Pour jouir librement des bienfaits de la nature, l'homme doit tirer parti de ses connaissances en vue de créer en coopération avec elle, un environnement meilleur. Défendre et améliorer l'environnement pour les générations présentes et à venir est devenu pour l'humanité un objectif primordial, une tâche dont il faudra coordonner et harmoniser la réalisation avec celle des objectifs fondamentaux déjà fixés de paix et de développement économique et social dans le monde entier.

Pour que ce but puisse être atteint, il faudra que tous les citoyens et les collectivités, entreprises et institutions à quelque niveau que ce soit, assument leurs responsabilités et se partagent équitablement les tâches. Les hommes de toutes les conditions et les organisations les plus diverses peuvent par les valeurs qu'ils admettent et par l'ensemble de leurs actes, déterminer l'environnement de demain. Les autorités locales et les gouvernements auront la responsabilité principale des politiques et des actions à mener en matière d'environnement dans les limites de leur juridiction. Une coopération internationale n'est pas moins nécessaire pour réussir les ressources nécessaires afin d'aider les pays en voie de développement à s'acquitter de leurs responsabilités dans ce domaine. Un nombre toujours plus élevé de problèmes d'environnement, de portée régionale ou mondiale ou touchant au domaine international commun, exigeront une coopération étendue entre les pays et une action de la part des organisations internationales dans l'intérêt de tous. La Conférence demande aux gouvernements et aux peuples d'unir leur efforts pour préserver et améliorer l'environnement dans l'intérêt des peuples et des générations futures.

La Conférence ^{a permis} d'identifier un certain nombre d'objectifs indiquant quelle devrait être la portée d'un programme international pour l'environnement. Elle eut pour conséquence la déclaration d'un plan d'action pour l'environnement ainsi que d'une résolution relative aux dispositions institutionnelles et financières.

A l'automne 1972, le rapport de la Conférence de Stockholm fut présenté à l'Assemblée Générale, à sa vingt-septième session.

La Résolution 2999 (XXVII) établit les dispositions institutionnelles permettant de mettre en oeuvre les recommandations de Stockholm.

Aux termes de ces dispositions institutionnelles, un Conseil d'Administration de 58 membres fut établi, qui est chargé de faire un rapport chaque année à l'Assemblée Générale par l'intermédiaire du Conseil Economique Social. Cette décision met l'accent sur la prééminence des Etats en matière de politique générale pour la gestion et la coordination des programmes pour l'environnement dans le cadre des Nations Unies.

L'Assemblée Générale a en outre défini que le Secrétariat pour l'environnement serait un organe centralisateur de l'action et de la coordination en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies et même hors de celui-ci. Elle a également établi un Comité de Coordination pour l'environnement, organe interinstitutionnel destiné à assurer la coopération et la coordination entre tous les organismes des Nations Unies intéressés à la mise en oeuvre des programmes pour l'environnement.

L'action du P.N.U.E. ainsi silhouetté; il nous revient de dire que les animateurs ont fait recours aux techniques du brainstorming (qui se traduit littéralement par la tempête du cerveau) en énonçant le problème sous examen, sur lequel les suggestions sont recueillies sans discussions auprès des participants, libres de toutes critiques. L'un des animateurs devrait dégager une synthèse des opinions et pesée par l'assemblée jusqu'à la construction d'une solution conduisant à une résolution.

Ainsi la traditionnelle méthode de parlementaires de prononcer des discours solennels fut détronée par cette technique dont se servent plusieurs managers et hommes de sciences au même titre que les méthodes de cas qui développent la gymnastique mentale et le sens des réalités, pour dégager les solutions dont le choix objectif appartient au groupe.

Les orateurs ont par la suite pris la parole dans l'ordre pour apporter leurs contributions respectives. C'est de ces apports que nous avons essayé de dégager la synthèse que nous Vous prions de trouver ci-après.

.../...

I. CHANGEMENTS INTERVENUS DANS L'ENVIRONNEMENT MONDIAL AU COURS
DES DIX DERNIERES ANNEES ET INCIDENCES DE CES CHANGEMENTS
SUR LES MESURES A PRENDRE.

Au cours de la décennie écoulée, la manière d'appréhender les problèmes de l'environnement au niveau national ou international a changé. L'importance de l'environnement est à présent reconnue universellement. L'inquiétude croissante que suscitent les disponibilités alimentaires a été aggravée par la sécheresse aiguë qui sévit en Afrique. Les pressions exercées par les populations sur les ressources limitées des terres productives, les problèmes engendrés par l'expansion des villes dans les pays en développement, la pauvreté qui prend de l'ampleur dans de nombreux pays et la préoccupation qu'inspirent les effets de la pollution à l'échelle continentale, voire mondiale, se sont conjugués pour placer les problèmes de l'environnement au premier rang des questions qui retiennent l'attention.

La conception des priorités en matière d'environnement est naturellement différente d'un pays à l'autre selon la situation de chacun d'entre eux. De nombreux pays développés ont pris des mesures efficaces pour lutter contre la pollution de l'air et de l'eau, remettre en état les terres auparavant dégradées par les entreprises industrielles et conserver les zones naturelles. Ces succès témoignent du fait qu'il est possible de résoudre les problèmes de l'environnement, mais l'optimisme doit être mitigé par une certaine réserve. On n'a pas encore pris de mesures efficaces contre une pollution d'un caractère nouveau et largement répandue telle que celle qui occasionne les pluies acides. En outre, il n'est pas certain que les pays en développement ne sont pas en mesure d'empêcher la dégradation de l'environnement du fait de l'acuité de la pénurie de ressources à laquelle ils sont confrontés. La pauvreté demeure le principal facteur de pollution.

Il est nécessaire d'aborder la question sous l'angle de la prévention, en intégrant la protection de l'environnement au processus du développement. Cette approche est indispensable si l'on veut que le doublement de la population mondiale, qui semble hélas inévitable au cours des 50 prochaines années, soit assorti d'une amélioration de la qualité de la vie.

Cependant, l'issue d'une telle entreprise est tributaire du transfert de techniques modernes et sans risque pour l'environnement aux pays en développement, ces derniers devant recevoir en outre une aide accrue et de formes de coopération utiles pour pouvoir réaliser un développement sans destruction. De même, il faut agir sans plus tarder car plus l'on surseoit aux mesures nécessaires, plus ces dernières peuvent être coûteuses et plus importants seront les dommages irréparables qui seront subis dans l'intervalle.

Compte tenu de ce qui précède, il importe de prendre, d'urgence, des mesures aux niveaux tant national qu'international.

.../...

RECOMMANDATIONS AUX FINS D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL.

Les politiques visant à protéger l'environnement et à restaurer les équilibres écologiques devant reposer sur des connaissances scientifiques suffisantes, les parlementaires devraient engager vivement leurs gouvernements à dresser des inventaires nationaux des ressources de l'environnement qui définiraient la situation actuelle et l'utilisation qui peut en être faite durablement. Les gouvernements devraient encourager la recherche écologique et établir des systèmes nationaux appropriés de surveillance de manière à enregistrer les changements qui interviennent dans l'environnement et à évaluer le succès de leurs politiques.

Les parlements et les gouvernements des pays qui transfèrent des techniques et des biens aux pays en développement au titre de l'aide ou par des échanges commerciaux devraient veiller à ce que les intéressés fournissent des renseignements complets sur l'impact qu'elles risquent d'avoir sur l'environnement et les mesures propres à assurer un développement qui n'occasionne aucun dommage à l'environnement devraient recevoir une priorité élevée, tant de la part des donateurs que des bénéficiaires de l'aide.

Les parlements devraient engager vivement leurs gouvernements à :

- a) veiller à ce que les facteurs environnementaux soient pris en considération de façon appropriée dans la planification économique nationale, et
- b) éviter que la productivité à long terme de l'environnement ne soit compromise par la poursuite de gains économiques à court terme. Les pays en développement devraient être aidés dans l'application de cette politique par les partenaires commerciaux, les donateurs d'une aide et les institutions financières internationales.

Les parlements devraient aussi insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils créent à un niveau élevé de l'administration ou des organes directeurs du pays un service aux attributions bien définies qui s'occuperait des questions d'environnement. L'influence de ce centre devrait s'étendre à l'administration tout entière afin que tous les ministères tiennent compte comme il se doit de l'environnement.

Il devrait aussi démontrer que la défense de la cause de l'environnement justifie qu'on lui attribue des fonds et d'autres ressources en quantité suffisante, tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Les parlementaires devraient appuyer tout particulièrement ces activités environnementales menées au Plan national et instaurer un dialogue constructif avec les membres de ce centre.

Les parlements devraient insister auprès de leurs gouvernements et des industriels de leur pays qu'ils encouragent la mise au point de techniques produisant peu ou pas de déchets et d'un matériel de lutte contre la pollution amélioré et des types de consommation qui favorisent la conservation des ressources **naturelles et la protection de l'environnement.**

Pour porter leurs fruits, les mesures prises au niveau national pour mettre les ressources de l'environnement en valeur et pour les conserver doivent s'appuyer sur un dialogue avec les collectivités locales et sur une éducation et une formation appropriées. Le rôle des parlementaires pour ce qui est de l'instauration de ce dialogue peut être particulièrement utile.

RECOMMANDATIONS AUX FINS D'ACTION AU NIVEAU INTERNATIONAL.

Les parlementaires doivent veiller à ce que leurs gouvernements:

- a) Entreprennent d'examiner les questions d'environnement avec les autres nations. Ce dialogue et la collaboration concrète sur laquelle il devrait déboucher, qu'ils soient institués entre pays développés ou pays en développement, sont importants car tous peuvent échanger avec profit leurs vues et leurs données d'expérience;
- b) Coopèrent aux programmes internationaux de recherches scientifiques par l'intermédiaire d'organisations tant intergouvernementales que non gouvernementales;
- c) Favorisent l'échange de données techniques à l'échelon international, de façon que soient diffusées, dans le monde et le plus rapidement possible, les connaissances dont on dispose sur les moyens permettant d'assurer un développement industriel qui n'occasionne aucun dommage à l'environnement, et de réduire la pollution actuelle;

d) Coopèrent plus efficacement aux fins d'assistance aux pays en développement en qualité de donateurs, car sans cette aide nombre des grands problèmes environnementaux ne pourront être résolus. Ceux qui bénéficient d'une assistance bilatérale devraient envisager de coordonner leurs démarches auprès des donateurs de façon que les différents éléments de l'aide se renforcent. Il conviendrait également de veiller à utiliser avec profit les nombreux organismes d'aide multilatérale et les mécanismes de courtage tel que celui qu'a mis en place le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui s'apparente à un centre d'échange.

Les parlementaires devraient exhorter les gouvernements à encourager les activités de coopération régionale visant à résoudre les problèmes environnementaux communs à divers groupes de pays - l'utilisation rationnelle des cours d'eau internationaux, la préservation de la qualité de leurs eaux ou la lutte contre la pollution atmosphérique qui ne connaît pas de frontière, par exemple.

L'utilité des accords internationaux - conventions et plans d'action - dépend de leur mise en oeuvre effective. Nombre de gouvernements n'ayant toujours pas ratifié les conventions concernant l'environnement, dont le PNUE et d'autres organismes internationaux ont favorisé l'élaboration, il conviendrait de s'employer sans délai à obtenir leur ratification. Par la suite, les parlementaires doivent veiller à ce que les mesures législatives et autres que requiert la mise en oeuvre de ces conventions soient prises par les gouvernements.

Il s'avère que les relations économiques actuelles ne sont pas fondées sur des critères propres à assurer la préservation des ressources de la planète et il semble que les pressions exercées par le marché à court terme aient pour effet de compromettre l'avenir. Les parlementaires devraient inciter les gouvernements à entreprendre conjointement des études et des analyses à écarter des risques de cet ordre.

Il est de la responsabilité des parlementaires de veiller à ce que leurs gouvernements coopèrent afin de mieux tirer parti des organisations intergouvernementales, et en particulier devraient appuyer davantage les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement, tout en reconnaissant que ces organisations ne peuvent être efficaces si à l'échelon national d'importantes mesures ne sont pas également prises pour que leurs conclusions et propositions soient mises en oeuvre.

L'avenir de l'environnement dépend de la préservation de la paix et en particulier de notre pouvoir d'éviter toute catastrophe nucléaire. Les maigres ressources des pays sont gaspillées dans les dépenses d'armements qui sont excessives, ce qui rend difficile tout développement durable. Les parlementaires devraient insister pour que leurs gouvernements oeuvrent de concert au règlement pacifique des différends, négocient le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, procèdent à des réductions progressives du niveau inacceptable des ressources englouties dans la mise au point, la fabrication et le commerce des armes et réaffectent les fonds ainsi dégagés au bénéfice de l'environnement humain.

CHAPITRE II

II. PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX A L'ECHELLE MONDIALE: L'ATMOSPHERE ET LES OCEANS

L'état de la biosphère est une cause de préoccupations légitimes à différents niveaux, du niveau local au niveau mondial. Les modifications du climat qui peuvent résulter de la pollution atmosphérique, les risques auxquels est exposée la couche d'ozone, les pluies acides, la pollution des océans et les conséquences dévastatrices de la guerre nucléaire sont tout particulièrement préoccupants. En dépit des nombreuses mesures prises tant sur le plan national que sur le plan international, l'état de l'environnement continue de se détériorer dans de nombreuses régions du monde. Si l'on veut enrayer cette tendance, il est indispensable de mettre effectivement en oeuvre des programmes internationaux pour l'environnement et de prendre, de ce fait, des mesures appropriées et énergiques au niveau national.

Il faudrait déterminer de façon sûre les modifications que pourrait subir le climat pour pouvoir évaluer les répercussions néfastes qui en résulteraient pour l'économie d'un certain nombre de régions du monde et pouvoir réorienter en conséquence les activités humaines.

Bien que certains progrès aient été enregistrés en ce qui concerne l'amélioration de l'état des mers régionales (mer Baltique et mer Méditerranée) du fait des activités menées à bien sous les auspices du PNUE ou dans le cadre de conventions internationales, l'état des océans de la planète - d'où nombre de pays tirent les ressources qui sont essentielles à leurs populations - est source de préoccupations légitimes.

Les pluies acides et d'autres formes de pollution atmosphérique menacent d'avoir de graves conséquences écologiques tant dans les pays développés que dans les pays en développement tout comme diverses substances toxiques et radioactives libérées dans le milieu ainsi que des substances dangereuses (telles que les pesticides de mauvaise qualité et d'autres substances chimiques) qui sont disséminées par le biais du commerce et de l'assistance. Afin de trouver une solution à ces problèmes, il convient de s'intéresser aux sources d'énergie non polluante, l'exploitation de l'énergie nucléaire suscite une certaine controverse en raison des difficultés qu'il y a à se défaire des déchets radioactifs tant sur terre qu'en mer.

Une guerre nucléaire aurait des conséquences catastrophiques pour le climat de la planète, la couche d'ozone et la biosphère en général. Cependant, quelle que soit leur importance, les guerres, et les préparatifs et les activités militaires constituent une grave menace pour l'environnement. La seule façon de lever cette hypothèque est de prévenir les guerres, de ralentir et de mettre un terme à la course aux armements et notamment de détruire les armes nucléaires. Ce faisant l'on dégagerait les ressources qui permettraient de résoudre les problèmes écologiques qui se posent à l'échelle de la planète.

RECOMMANDATIONS AUX FINS D'ACTION AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

La Conférence recommande ce qui suit:

- a) Les Parlements et les gouvernements devraient favoriser le développement du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), qui est exploité par le PNUE et vise l'enregistrement et l'évaluation des changements de l'environnement mondial. Le PNUE et d'autres organisations internationales intéressées devraient particulièrement s'employer à faire du GEMS un service s'occupant des questions écologiques à l'échelon mondial.
- b) Tous les groupes nationaux de l'Union interparlementaire constitués de pays membres de l'OMI devraient s'efforcer sans relâche d'obtenir que leurs Parlements et gouvernements respectifs deviennent parties aux instruments internationaux concernant la prévention de la pollution des mers, en particulier par les hydrocarbures, s'ils ne l'ont déjà fait.
- a) S'ils ne l'ont déjà fait, les groupes nationaux d'Europe, du Canada et des Etats-Unis d'Amérique devraient, d'un commun accord avec leurs Parlements et leurs Gouvernements, prendre des mesures ayant pour objet:

.../...

- i) l'application des recommandations adoptées en octobre 1979 à Genève lors du Colloque de l'UIP sur la pollution transfrontière de l'atmosphère et des eaux en Europe;
- ii) l'adoption, à bref délai, de mesures législatives et de politiques visant à assurer l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance adoptée à Genève en novembre 1979 ainsi que l'application de la décision de l'organe exécutif de la Convention;

iii) la réduction des émissions et des mouvements transfrontières d'anhydride sulfureux, comme cela est stipulé dans la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et conformément aux propositions visant à réduire ces émissions et ces flux transfrontières de 30 p. cent d'ici à 1993, avancées par un groupe de 18 pays lors de la Conférence sur les pluies acides qui s'est tenue à Munich en 1984;

b) L'UIP devrait prendre les mesures qui s'imposent pour que le programme qu'elle a adopté aux fins de protection de la mer Méditerranée contre la pollution soit renforcé à l'appui du Plan d'action pour la Méditerranée élaboré par le PNUE et, en particulier:

- i) Les groupes nationaux des pays méditerranéens membres de l'UIP devraient appliquer les recommandations adoptées en 1982 à Palma de Majorque par le Comité spécial de l'UIP chargé d'étudier les moyens de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, notamment en prenant des mesures pour accélérer la ratification des protocoles à la Convention de Barcelone et en encourageant l'adoption rapide de mesures législatives et autres en vue de la mise en application de ces protocoles;
- ii) Il conviendrait que l'UIP étudie la possibilité de convoquer une session du Comité spécial en 1986;

c) Les parlements devraient exhorter les gouvernements à développer leurs activités tendant à préserver la qualité des eaux des mers régionales et des mers intérieures,

d) Les organisations internationales (PNUE, UNESCO-COI*, OMM**, ... OMI***, etc.) devraient prêter une attention particulière à l'état actuel des océans de la planète.

Elles devraient favoriser la mise en place d'un système mondial intégré de surveillance des océans au sein du GEMS,

e) Les organisations internationales, et en particulier l'OMM et le PNUE, devraient redoubler d'efforts, notamment dans le domaine de la recherche et dans le cadre du Programme climatologique mondial afin de déterminer, le plus rapidement possible, les changements climatiques probables et leurs incidences pour que les différents pays soient à même de se fonder ces données aux fins de réalisation d'objectifs économiques, notamment dans le domaine de l'agriculture, et d'élaboration d'autres recommandations d'action à cet égard;

f) Les organisations internationales et les gouvernements devraient financer plus généralement les activités de recherche-développement relatives aux problèmes de la biosphère de portée mondiale, et, afin de résoudre ces problèmes, concevoir et appliquer effectivement des mesures concrètes de nature scientifique et technique ainsi que des mesures touchant à l'organisation des activités. Ces mesures devraient consister notamment en la conception de techniques ne produisant aucun déchet ainsi qu'en la réduction des rejets toxiques dans la biosphère et spécialement dans les mers et les océans.

g) Les gouvernements devraient adopter des mesures efficaces afin de réglementer la pratique qui consiste à exporter des substances dont l'usage est prohibé ou réglementé dans les pays producteurs.

h) Les organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations internationales devraient encourager une plus vaste utilisation de sources d'énergie nouvelles, et renouvelables, peu ou pas polluantes telles que les énergies hydrauliques, solaires, éoliennes et géothermiques.

i) Les organisations internationales (PNUE, OMM, etc.) devraient approfondir la recherche sur l'état de la couche d'ozone et les gouvernements devraient être engagés vivement à adopter aussitôt que possible une convention internationale sur la protection de la couche d'ozone.

* UNESCO-COI : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

** Organisation météorologique mondiale.

*** Organisation maritime internationale.

j) L'AIEA* ainsi que l'OMI et le PNUE devraient, en association avec la Commission établie dans le cadre de la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, étudier d'urgence le problème de la protection de l'environnement soulevé par la production d'électricité d'origine nucléaire, en raison notamment des problèmes que soulève l'élimination des déchets nucléaires sur terre et en mer.

k) Il conviendrait que les gouvernements et les organisations internationales favorisent la tenue de conférences et de colloques scientifiques internationaux sur les problèmes de la biosphère.

i) Etant donné que les armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, chimiques et biologiques, font peser une grave menace sur l'environnement, le PNUE, l'OMM, l'OMS et d'autres organisations internationales compétentes devraient s'intéresser de près aux incidences écologiques de la course aux armements, conformément aux dispositions de la résolution 33/138 J de l'Assemblée générale de l'ONU.

* AIEA: Agence internationale de l'énergie atomique.

.../...

CHAPITRE III

III. DEBOISEMENT, DESERTIFICATION EN PERTES DE SOLS

DEBOISEMENT

Il faut préserver aux forêts leur rôle écologique pour ce qui est de la conservation des sols, de la protection des bassins hydrographiques, des processus hydrologiques locaux et régionaux et d'autres phénomènes ayant trait à la biosphère. Les conséquences écologiques de la destruction des forêts se font sentir aux niveaux local, régional et mondial.

Bien qu'il y ait lieu d'approfondir l'étude de certains aspects des réactions photochimiques et des transformations chimiques des polluants dans l'atmosphère et de leurs incidences sur la physiologie végétale, on dispose de suffisamment d'indications pour pouvoir affirmer que ces phénomènes ont un effet délétère sur les plantes, en particulier sur les forêts des régions tempérées. En effet la dégradation généralisée de certaines forêts d'Europe et d'Amérique du Nord est manifeste.

L'objectif que se sont fixés un certain nombre de pays de réduire de 30 p. cent d'ici 1993 les émissions ou flux transfrontières d'anhydride sulfureux est une initiative heureuse et il n'y a aucun prétexte pour temporiser, car le problème pourrait s'en trouver aggravé. Les mesures nécessaires doivent être prises sans plus tarder par tous les pays intéressés qui appliqueront les techniques connues de lutte contre la pollution.

La mise en valeur soutenue et l'exploitation des ressources naturelles, y compris les forêts, sont des travaux à long terme que les pays les moins avancés dont les besoins sont pressants et qui sont endettés envers l'étranger, n'ont pas les moyens d'entreprendre. Des ressources supplémentaires (sous forme d'aide ou de subventions) sont souvent nécessaires pour permettre aux communautés d'exploiter leurs ressources de façon soutenue.

Il ne semble pas ^{que} les systèmes socio-politiques de nombreux pays en développement prévoient la mise en valeur soutenue et à long terme des ressources naturelles, dont les forêts et les terrains boisés des tropiques. Les dirigeants politiques jouent un rôle important à cet égard en incitant les populations à participer à la réalisation de programmes de conservation.

Il est nécessaire d'élaborer des programmes d'échange de renseignements plus efficaces mettant à la disposition des communautés rurales une information technologique sur les sources d'énergie pouvant réduire la demande de bois de feu et sur l'utilisation plus rentable de feu et du charbon.

Les forêts boréales des régions tempérées du nord jouent un rôle important dans l'équilibre climatique. L'exploitation future du bois d'oeuvre et des autres ressources de ces forêts doit tenir pleinement compte des conditions écologiques de ces dernières.

DESERTIFICATION ET PERTES DE SOLS

L'érosion accélérée des sols et d'autres aspects de la dégradation des terres agricoles dus à une mise en exploitation excessive par l'homme (par exemple le raccourcissement des périodes de jachère) occasionnent une perte de productivité des terres. Le surpâturage est un facteur de dégradation tout aussi important. Cette détérioration écologique des terres productives, qui est généralisée dans les régions arides et semi-arides, est également manifeste dans les territoires sub-humides.

L'utilisation de terres agricoles de première qualité à d'autres fins que l'agriculture (urbanisation par exemple) est un phénomène qui s'est généralisé à l'échelon mondial, ce que atteste que les politiques nationales en matière d'utilisation des sols doivent gagner en efficacité dans de nombreux cas.

Il conviendrait de financer des projets de lutte contre la désertification et de remettre en culture les terres désertifiées. Les mécanismes mis en place - sous l'égide du PNUE - aux fins de mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en oeuvre du Plan d'action de l'ONU pour lutter contre la désertification sont les suivants: Groupe consultatif de la lutte contre la désertification, Compte spécial de l'ONU pour la lutte contre la désertification, mécanisme apparenté à un centre d'échange. Les fonds ainsi rassemblés sont cependant bien inférieurs aux montants qui permettraient d'atteindre les objectifs énoncés dans le Plan.

La coopération régionale se révèle un moyen utile de mise en oeuvre de programmes de surveillance de la désertification et de lutte contre ce fléau. Il arrive souvent que du fait des tensions politiques qui caractérisent les relations entre Etats voisins l'on ne puisse assurer la mise en oeuvre efficace de programmes techniquement réalisables tels que les programmes ayant pour objet la surveillance de la désertification, la création de ceintures vertes transcontinentales, l'exploitation des aquifères régionaux, etc.

.../...

Il y a lieu d'encourager et de faciliter la création de moyens scientifiques et techniques nationaux qui permettraient aux pays exposés à la désertification et à la perte des sols de tirer pleinement parti des connaissances scientifiques et techniques existantes.

Plusieurs pays offrent, en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies, dont le PNUE, des stages de formation à la gestion des écosystèmes, à la fixation des dunes, à la lutte contre la désertification, à la gestion des terres de culture irriguées dans les régions arides, etc. Ces stages sont extrêmement utiles et devraient être élargis et regroupés au sein d'un programme mondial.

Les techniques modernes, notamment la télédétection par satellite, offrent des moyens utiles de suivre les modifications des écosystèmes (déboisement, désertification et perte des sols, par exemple) et de faire l'inventaire des ressources naturelles (notamment des ressources en eaux souterraines, des sols et du couvert végétal).

RECOMMANDATIONS AUX FINS D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL

Les parlements devraient inviter instamment les gouvernements à:

- a) s'engager fermement à réduire les émissions de polluants susceptibles d'occasionner des dommages aux forêts, aux cultures et aux autres systèmes écologiques, et à adopter des politiques à cette fin,
- b) Encourager l'élaboration de programmes d'échange de l'information efficaces afin de fournir aux communautés locales des renseignements techniques concernant l'utilisation plus économique du bois de feu et du charbon et les sources d'énergie pouvant se substituer au bois de feu, contribuant ainsi à réduire les ponctions exercées sur des écosystèmes vulnérables;
- c) donner la priorité à l'élaboration de programmes nationaux de réglementation des conversions de forêts qui en assurent la conservation de manière à les utiliser durablement et à encourager le reboisement, en particulier au moyen d'essences locales adaptées.
- d) accorder la priorité dans les pays en développement au renforcement, par des moyens financiers ou autres, des capacités scientifiques et techniques qui sont propres à ces pays aux fins d'étude, de surveillance et d'exploitation des ressources naturelles, ainsi qu'aux programmes de

.../...

recherche, de formation et d'éducation ayant pour objet:

- i) de combler les lacunes qui pourraient exister dans les connaissances scientifiques;
- ii) de former les techniciens nécessaires à la gestion des ressources naturelles,
- iii) de sensibiliser davantage la population et de la mobiliser aux fins de gestion des ressources.

e) accorder la priorité, dans les pays dont le territoire est menacé par la désertification, à :

- i) la mise en place de mécanismes nationaux de lutte contre la désertification,
- ii) l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la désertification,
- iii) l'établissement de plans de développement ayant pour objet la lutte contre la désertification et la remise en culture des terres désertifiées.
- iv) l'octroi d'un appui aux communautés rurales des zones exposées à la désertification,

(Le Plan pour lutter contre la désertification de l'ONU comporte des lignes directrices dont devraient s'inspirer ces mesures).

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ACTION AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les parlements devraient inviter instamment leurs gouvernements:

a) à examiner favorablement les recommandations contenues dans les études réalisées à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ressources financières additionnelles nécessaires à l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification, études qui lui ont été soumises au cours de la période 1980-1982 pour lui permettre de prendre ses décisions définitives sur la question;

b) à collaborer à la mise en oeuvre des programmes régionaux de surveillance et de lutte contre la désertification et à la mise en valeur des ressources partagées;

c) à inviter instamment le PNUE à coopérer avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organismes internationaux à l'établissement d'un programme international de collaboration en matière de recherche sur la mise en valeur des ressources en eau à des fins agricoles, portant notamment sur:

- i) la dessalinisation de l'eau,
 - ii) une utilisation plus efficace des nappes d'eau souterraines qui éviterait leur épuisement irréversible ou leur contamination,
 - iii) la mise en valeur et la conservation des ressources en eau de surface;
 - iv) l'ensemencement artificiel des nuages,
 - v) l'utilisation des eaux saumâtres ou salées pour irriguer les sols qui ne peuvent être cultivés sans irrigation en utilisant des espèces résistant à la salinité, notamment les nouvelles formes mises au point par le génie génétique et la biotechnologie;
 - vi) l'amélioration des prévisions météorologiques à plus long terme pour aider les communautés rurales à adapter en conséquence leurs pratiques agricoles et à se prémunir contre les risques de sécheresses répétées,
- d) à coopérer à la réalisation de programmes régionaux de télédétection notamment par satellite, pour suivre l'évolution de l'environnement.

CHAPITRE 4

IV. CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES ET DE LEUR DIVERSITE

La réduction du couvert forestier tropical par suite du déboisement, les dommages que les pluies acides et d'autres polluants occasionnent aux forêts, l'extension du désert sur des terres autrefois productives et l'exploitation de certaines espèces menacent de réduire très sensiblement la diversité biologique de la planète et d'entraîner la disparition d'un grand nombre de ressources biologiques indispensables au bien-être et à la survie de l'homme. C'est pourquoi il convient de redoubler d'efforts pour sauvegarder les écosystèmes, les communautés naturelles les espèces ainsi que la variété génétique des animaux, des végétaux et des micro-organismes.

La généralisation d'une agriculture fondée sur l'utilisation de nouvelles variétés de plantes domestiques à rendement élevé et la création récente de races domestiques hybrides risquent d'entraîner un appauvrissement considérable de la diversité génétique que représentent les espèces domestiques et les espèces sauvages qui leur sont apparentées.

Dans le passé cette diversité génétique s'est révélée dans le passé indispensable; à l'avenir elle le sera d'autant plus qu'il faudra créer des espèces et des variétés résistant aux maladies et aux insectes et accroître les rendements et d'autres caractéristiques importantes en agriculture grâce à l'hybridation des végétaux et des animaux et aux manipulations génétiques.

La conservation de la diversité biologique est d'autant plus difficile que la grande majorité des espèces et des communautés biotiques de la planète se trouvent dans les pays qui sont le moins à même d'adopter des mesures nécessaires à leur protection et à leur gestion.

Même si le GEMS s'est déjà engagé dans la bonne voie, il importe au plus haut point d'améliorer et de développer la surveillance des espèces et des communautés naturelles afin d'en déterminer l'état.

Bien que les banques de semences et d'autres installations de stockage et de conservation du matériel génétique végétal et animal aient été mises en place, en particulier au cours de la dernière décennie, ces installations ne suffisent pas encore à préserver les ressources génétiques, notamment pour les espèces qui doivent être conservées dans le milieu naturel auquel elles sont adaptées.

Des ensembles de réserves naturelles et d'autres zones protégées ont été créés mais ils ne suffisent pas à maintenir la diversité biologique dans toute son étendue. Ces zones sont extrêmement vulnérables aux effets des modes d'utilisation des terres appliqués en dehors de leurs frontières.

La Stratégie mondiale de la conservation, que les gouvernements ont approuvée en grand nombre, offre un cadre au sein duquel on peut assigner des priorités aux mesures de conservation et en faveur duquel les gouvernements peuvent mobiliser des ressources. Pour devenir une réalité, elle doit d'abord être traduite en stratégies nationales de conservation.

On a noté que bon nombre de gouvernements n'ont pas encore ratifié ou mis en vigueur les nombreuses conventions qui visent à protéger les ressources biologiques et n'ont pas apporté tout l'appui requis aux programmes internationaux destinés à déboucher sur une conservation réelle.

Recommandations aux fins d'action au niveau national

La Conférence recommande aux Parlements d'inviter les gouvernements à accorder la priorité à la conservation de la biosphère et aux écosystèmes qui la constituent, et en particulier à :

.../...

- a) Elaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de conservation dont la Stratégie mondiale de la conservation élaborée par l'UICN*, le PNUE et le Fonds mondial pour la nature avec l'appui de la FAO* et de l'UNESCO devrait définir le cadre général;
- b) Accorder une attention particulière, dans le cadre de leurs stratégies nationales de conservation, à la création et à la gestion d'un ensemble de zones protégées qui permettent de préserver la diversité des ressources biologiques de chaque pays;
- c) Créer des zones spécialement protégées dans lesquelles la priorité serait accordée à la conservation de la variété des ressources génétiques que constituent les espèces domestiques et les espèces sauvages qui leur sont apparentées;
- d) Entretien et développer le réseau de banques de semences et d'autres installations de stockage des ressources génétiques de façon à protéger la diversité génétique (en mettant à profit l'appui fourni par le Groupe international des ressources génétiques végétales (GIRGV) et la FAO dans ce domaine);
- e) Elaborer et appliquer des politiques d'utilisation des sols qui permettraient à long terme d'adopter des plans aux fins d'exploitation durable des forêts, des terrains de parcours et des terres agricoles, de réduire les pertes des terres agricoles les plus fertiles et d'appliquer des législations en matière de propriétés privées et publiques, de régimes fonciers et de gestion,
- f) Limiter l'exploitation de certains types de forêts, notamment dans les régions tropicales humides et les régions boréales de la planète en recourant à des méthodes de nature à préserver le couvert végétal actuel qui constitue une ressource renouvelable;
- g) Mettre un terme aux pressions croissantes auxquelles sont soumises les forêts naturelles et protéger les bassins hydrographiques et les réservoirs en fournissant aux populations d'autres combustibles, et en développant les programmes d'agroforesterie, de reboisement et de plantations énergicoles ainsi qu'en s'employant à obtenir, le cas échéant, une assistance internationale.

* UICN : Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Recommandations aux fins d'action au niveau international

Bien que les conventions et programmes internationaux de nature à assurer une protection efficace des ressources biologiques soient nombreux, les pays tardent à ratifier et à appliquer ces instruments, tandis que les ressources financières accordées au titre desdits programmes sont bien inférieures aux montants qui permettraient leur mise en oeuvre efficace. Les gouvernements sont instamment invités à accorder un haut degré de priorité à la mise en oeuvre de ces conventions et au financement desdits programmes.

Ayant reconnu l'importance des régions tropicales de la planète pour la survie de millions d'espèces végétales et animales et des micro-organismes, ainsi que les difficultés économiques auxquelles ont à faire face les pays de ces régions, le PNUF et d'autres organismes internationaux compétents sont priés de s'employer à trouver une méthode qui permette une répartition plus équitable des coûts entraînés par la protection des ressources génétiques ainsi que des avantages découlant de leur exploitation.

CHAPITRE V

V. LES DIFFICULTES D'UN DEVELOPPEMENT SANS DESTRUCTION, NOTAMMENT
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le développement est considéré comme un processus nécessaire pour élever le niveau de vie, fournir nourriture, abri et emploi à une population en expansion, et réduire, voire éliminer, la pauvreté qui est la cause principale de la dégradation de l'environnement. Bien que les symptômes d'un déséquilibre entre l'homme et la nature se manifestent dans certaines régions du monde du fait du sous-développement ou d'activités de développement mal conçues, il n'existe aucune contradiction inhérente entre la protection de l'environnement et son amélioration d'une part et, d'autre part, le développement socio-économique. L'on s'accorde à se reconnaître que les objectifs de l'environnement et les objectifs du développement ne s'excluent pas nécessairement. Bien au contraire, l'expérience prouve de plus en plus que ces objectifs s'épaulent mutuellement.

Lorsque l'on choisit les modes de développement, il y a lieu de donner la préférence à ceux qui prévoient une utilisation modérée des ressources naturelles et dont les incidences néfastes sur l'environnement sont les moindres car les formes de développement de ce type peuvent être durables. Les décisions ne doivent pas être prises selon des critères purement économiques, mais doivent également tenir compte des avantages plus larges que peut en retirer la société ainsi que des coûts qu'elle aura à supporter.

Le développement durable requiert:

- la paix et la sécurité, car les actes de guerre sont ceux qui dégradent le plus l'environnement et une guerre nucléaire serait catastrophique;
- une conception intégrée de l'environnement, du développement, des ressources, et de la population;
- l'étude des incidences sur l'environnement dès les premières phases du processus du développement;
- une coopération plutôt qu'une confrontation,
- la participation du public, - l'existence de mécanismes institutionnels appropriés.

La prévention s'étant ^{révélée} moins coûteuse que les interventions correctives, il y a lieu d'incorporer des mesures préventives aux stades de la conception et de la planification afin de tirer pleinement profit des avantages qu'elles procurent .

Les pays en développement nécessitent également une assistance **technique** et financière qui leur permette de mettre en application des politiques de développement durable. On devrait faire une plus large place lors de l'octroi d'une telle assistance, à des considérations environnementales prévoyant la protection des biens et du patrimoine naturels des pays.

Recommandations aux fins d'action au niveau national

Les parlements devraient engager vivement leurs gouvernements à:
Formuler des stratégies nationales de la conservation avec la participation de tous les groupes compétents. On pourrait s'inspirer pour ce faire de la Stratégie mondiale de la conservation en l'adaptant aux réalités nationales et locales.

Elaborer des politiques et promulguer des lois écologiques appropriées pour appuyer et promouvoir des mesures préventives.

Mettre en place les mécanismes nécessaires à la participation populaire aux activités visant à protéger l'environnement et conserver les ressources naturelles. Les représentants de la population ont un rôle capital à jouer à cet égard.

.../...

Rationaliser les mécanismes administratifs et institutionnels pour accélérer l'incorporation de mesures visant à protéger l'environnement aux projets de développement ainsi que la mise en oeuvre de ces mesures.

Mettre au point et appliquer des méthodes d'évaluation des incidences sur l'environnement qui soient ~~simplifiées~~ tout en étant efficaces et propres à faciliter l'adoption de mesures qui soient sans dommage pour l'environnement.

Encourager l'utilisation de techniques de fabrication produisant peu ou pas de déchets, le recyclage des résidus et l'utilisation des résidus pour alimenter d'autres processus de fabrication.

Promouvoir les programmes et activités d'éveil des consciences d'éducation et de formation dans le domaine de l'environnement dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines.

Recommandations aux fins d'action au niveau international

Les parlementaires devraient engager vivement leurs gouvernements à:

S'efforcer, dans toute la mesure du possible, de promouvoir la paix et la sécurité et de prévenir les actes de guerre,

Appuyer les programmes internationaux et régionaux existant dans les domaines de la coopération technique, de la formation et de l'éducation et de l'échange de renseignements en matière de gestion de l'environnement et à participer à ces programmes;

Contribuer à la formulation, par le PNUE, de principes directeurs en matière d'évaluation des impacts sur l'environnement des activités de développement qui auront des effets transfrontières;

Participer à l'établissement d'un code international régissant le transfert de techniques de développement qui ne portent pas atteinte à l'environnement;

Promouvoir la coopération internationale en vue de la manutention en toute sécurité des déchets dangereux et de substances chimiques toxiques.

CHAPITRE VI

VI. LEGISLATIONS ET INCITATIONS PROPRES A ASSURER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Il est indispensable que les parlementaires interviennent le plus rapidement possible et efficacement dans le domaine de l'environnement.

Les législations jouent un rôle essentiel dans le domaine de la protection de l'environnement. Faute d'une "déontologie écologique", dont s'inspirerait une société, et d'instruments efficaces qui permettraient de la traduire dans les faits, une législation est condamnée à demeurer lettre morte. Des lois sans portée véritable et chimériques risquent d'être plus néfastes qu'utiles. La législation en matière d'environnement doit être l'expression de la volonté d'instaurer la paix et la justice au sein des nations et de la communauté internationale.

Les parlementaires ont le droit et le devoir de veiller à ce que les législations relatives à l'environnement soient appliquées, grâce à l'instauration de commissions d'enquêtes et à l'aide des associations de citoyens et des experts. Les associations de particuliers peuvent également jouer un rôle très utile en faisant connaître aux parlementaires les problèmes de l'environnement.

Les parlementaires devraient exhorter l'Exécutif et les associations de citoyens à encourager les activités tendant à éduquer la population et à informer les citoyens grâce au système d'enseignement classique et aux organes d'information afin qu'ils comprennent tout l'intérêt que revêtent la protection et l'amélioration de l'environnement.

Recommandations aux fins d'action au niveau national

La Conférence recommande ce qui suit:

La législation doit faire une plus large ^{place} à la participation des individus à la gestion de l'environnement grâce à la mise en place de conseils et d'organes collectifs et à l'organisation de débats publics sur l'écologie. En outre, il conviendrait de s'employer à obtenir que les particuliers et les groupements de citoyens intéressés aient le droit de saisir la justice lorsqu'une menace pèse sur l'environnement ou que des dommages lui sont occasionnés.

Pour que les législations relatives à l'environnement puissent faire l'objet d'une application réelle il faut qu'elles reconnaissent aux pouvoirs publics compétents le droit d'obtenir des renseignements sur les activités potentiellement dangereuses pour l'environnement et de surveiller ces activités.

.../...

La législation doit définir les obligations des pouvoirs publics en matière d'information des citoyens et des associations lorsque des activités sont entreprises qui occasionnent des dommages à l'environnement ou peuvent en occasionner.

La législation doit disposer que tout projet de développement important fera l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

En faisant bénéficier les entreprises non polluantes et les entreprises qui s'engagent à éliminer la pollution de certains avantages le législateur peut contribuer efficacement à l'amélioration de l'environnement.

Les Parlements devraient s'intéresser tout particulièrement à la nécessité de doter les organismes qui s'occupent des questions d'environnement du personnel spécialisé requis et des ressources financières nécessaires. Les organismes publics chargés des questions d'environnement devraient participer pleinement à la planification économique.

Les Parlements devraient favoriser l'adoption de lois facilitant le transfert des techniques modernes que requiert une protection efficace de l'environnement dans des conditions de commerce international normales et sans restriction d'ordre administratif.

Les Parlements devraient favoriser et accélérer la ratification et la mise en oeuvre des instruments internationaux relatifs à la protection de l'environnement.

La protection et l'amélioration de l'environnement doivent être inscrites dans la Constitution.

La Constitution devrait faciliter l'accès aux tribunaux aux citoyens qui les saisissent pour défendre la cause de l'environnement.

Recommandations aux fins d'action au niveau international

La Conférence recommande ce qui suit:

Le PNUE devrait, en coopération avec l'UIP, communiquer régulièrement aux parlements des renseignements sur les problèmes de l'environnement et les législations correspondantes.

Il conviendrait de communiquer aux gouvernements, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies intéressés et des organisations internationales appropriées, les renseignements scientifiques et les directives nécessaires à l'élaboration de normes en matière d'émission et de qualité du milieu.

.../...

Les organisations internationales et les gouvernements devraient mettre au point des procédures d'évaluation des progrès accomplis après la ratification des instruments juridiques internationales par les Etats qui en sont parties.

VII. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La Conférence:

Appuie les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui regroupe et coordonne les activités environnementales de toutes les institutions des Nations Unies, et ceux des autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'environnement, et les engage à intensifier leurs efforts, en particulier dans les pays les moins avancés.

Constatant que cet élargissement d'efforts n'est pas possible à l'heure actuelle en raison des fortes restrictions qui frappent les moyens à mettre en oeuvre, lance un appel à tous les Parlements et, par leur intermédiaire, aux gouvernements, pour qu'ils majorent le montant de l'appui accordé à ces organisations internationales à vocation écologique afin de favoriser le développement qui est indispensable à l'avenir de l'humanité tout en préservant la productivité et la salubrité de l'environnement.

VIII. MESURES DE SUIVI

La Conférence:

Recommande que tous les Parlements et gouvernements réexaminent leurs programmes, politiques et législation et dispositions administratives, compte tenu des recommandations formulées ci-dessus, afin de veiller à ce que:

a) leurs ressources environnementales nationales, dont dépendent la prospérité et la qualité de la vie futures de leurs populations, soient préservées, gérées et mises en valeur conformément à la situation de leurs pays respectifs et aux besoins de ces derniers;

b) l'environnement des autres Etats et territoires ne relevant pas de leur juridiction nationale ne pâtissent pas des activités qu'ils exercent sur leur propre territoire;

Recommande que chaque parlement national envisage de consacrer chaque année une journée de son choix à l'examen des questions d'environnement,

Recommande que les groupes nationaux de l'Union interparlementaire:

.../...

a) appellent l'attention de leurs Parlements et gouvernements respectifs sur les conclusions et recommandations de la Conférence et veillent à ce qu'il leur soit donné suite;

b) Fassent largement connaître les conclusions de la Conférence en faisant appel aux moyens d'information et aux groupements écologiques nationaux,

c) Encouragent la création de comités parlementaires de l'environnement et facilitent les contacts entre leurs Parlements et les représentants du PNUE et d'autres organisations internationales à vocation écologique afin de faciliter la mise en application progressive des recommandations de la Conférence;

d) Informent le Secrétariat de l'Union interparlementaire des mesures prises et des résultats obtenus afin qu'il puisse transmettre à son tour ces renseignements aux autres groupes nationaux et au PNUE;

Recommande que les Etats incluent des parlementaires parmi leurs représentants aux futures sessions du Conseil d'administration du PNUE,

Prie l'UIP d'envisager de convoquer des réunions régionales qui seraient consacrées à des problèmes écologiques pressants;

Recommade que l'UIP, agissant en collaboration avec le PNUE, convoque en 1986 une réunion des membres des groupes internationaux représentés au Comité de rédaction de la Conférence afin d'étudier la suite donnée aux recommandations ci-dessus;

Prie le Directeur exécutif du PNUE d'appeler l'attention du Conseil d'administration du PNUE à sa prochaine session en mai 1985 sur les conclusions et recommandations de la présente Conférence.

CONCLUSION.

Il ressort des considérations qui précèdent qu'il est nécessaire voire même impératif que la conservation des ressources naturelles, la protection de notre environnement contre tous les types de pollution atmosphérique, telluriques ou hydroliques qui pourraient compromettre la santé et le bien-être humain, de la faune et de la flore fassent l'objet d'une politique clairement définie par notre gouvernement et mis en oeuvre avec la participation active et le soutien de tous.

Les ressources agricoles, forestières, minérales et autres dont l'offre est nettement inférieure à la demande devraient être utilisées rationnellement au service d'un développement profitable sans gaspillage ni destruction comme aime le dire le Président de la République, le Général-Major HABYARIMANA.

D'aucuns savent très bien que notre pays a introduit, dans le cadre de la réforme scolaire les cours relatifs à l'environnement dans certains filières de l'Ecole Secondaire. Nous avons présent à l'esprit la campagne de reboisement lancé par le Président Fondateur ainsi que bon nombre d'autres actions menées dans ce sens pour livrer bataille à ce fléau. Mais à y regarder de près on se rend compte que la longueur du chemin resté entière et le parcours parsemé d'embûches. C'est pourquoi il faudrait penser dans la mesure du possible à la :

- Création d'un organe responsable de l'environnement; chargé de la coordination des opérations, composé des représentants de toutes les couches : des politiciens chargés de l'élaboration des lois et de leurs exécutions industrielles concernées par l'implantation des unités de production, les professeurs chargés d'inculquer cette science de l'environnement aux jeunes rwandais, des chercheurs, des religieux qui sont en contact permanent avec la masse, des forestiers, des agronomes, des militaires, des juristes et d'autres personnes susceptibles d'apporter une contribution si minime soit-elle.

Pour être plus opérationnel et plus performant, le groupe devrait être restreint de 10 à 15 personnes au plus avec un animateur spécialiste. Un tel groupe éviterait l'éceuil des débats filandreux et des conclusions bâtardes à bases de compromis.

Etant donné que l'environnement concerne plusieurs départements, cet organe devrait être rattaché à la Présidence de la République. Le Comité Interministériel chargé d'étudier les problèmes de l'environnement ferait office de Secrétariat permanent.

L'homme n'arrête pas de laisser courir son imagination on peut trouver d'autres approches infiniment meilleures, l'important est que nous sachions que la pollution constitue une menace sérieuse pour l'humanité et on dit souvent qu'il vaut mieux prévoir que guérir .